

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024**

**DELIBERATION N°2024.00219**

**PARTENARIATS AVEC FRANCE NATURE ET ENVIRONNEMENT, LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX ET SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ SUR LA PÉRIODE 2024-2026**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**RECU EN PREFECTURE**

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240516-D20240021910

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. Julien VASSAL

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024**

### **PARTENARIATS AVEC FRANCE NATURE ET ENVIRONNEMENT, LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION DE LA STRATEGIE BIODIVERSITE SUR LA PERIODE 2024-2026**

Le plan d'intervention biodiversité sur la période 2024-2026, présenté au Bureau Métropolitain du 11 avril 2024, décline opérationnellement la stratégie métropolitaine adoptée le 23 mars 2023.

Il prévoit notamment un axe « Mobilisation des partenaires experts » autour de 6 chantiers opérationnels menés par des partenaires et correspondant à des axes de la stratégie biodiversité.

Les associations France Nature Environnement Loire et Ligue de Protection des Oiseaux, sollicitent Saint-Etienne Métropole pour définir ensemble un programme d'actions concertées et bénéficier d'un soutien financier dans le cadre des opérations :

- préservation des espèces patrimoniales et de leurs habitats naturels ;
- prise en compte de la Nature en ville : France Nature Environnement ;
- développement des infrastructures écologiques ;
- reconnexion des citoyens à la nature.

Pour France Nature Environnement, il s'agit notamment :

- de la gestion différenciée des espaces et des bords de route ;
- des conseils aux communes dans l'installation de gîtes favorables à l'accueil de la biodiversité ;
- des actions et développement d'outils de médiation environnementale ;
- de l'animation de la maison de la réserve naturelle et de la nature.

Pour la Ligue de Protection des oiseaux :

- du programme d'accompagnement des collectivités et entreprises en faveur de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces (démarche Refuges LPO) ;
- de la gestion de friches favorables à la biodiversité et de l'accompagnement de la mission SAFER ;
- de la structuration du Plan de Sauvegarde du martinet à échelle de la Métropole ;
- de la sensibilisation des publics à l'écocitoyenneté et clés pour agir.

En outre, des actions complémentaires pourront être menées dans le cadre des politiques portées par les Directions en charge des déchets (mise à disposition d'une équipe de guide et maître composteurs pour conduire des actions de sensibilisation, d'animation de réseau pour le développement de la politique biodéchets), des rivières (prise en compte de la biodiversité dans les aménagements), de la voirie (expertise en matière d'ouvrage d'art) et du développement économique (médiation faune sauvage – homme).

Afin d'accompagner les deux associations précitées, il est proposé d'attribuer une subvention de 103 160 € à France Nature Environnement Loire et une subvention de 43 362 € à la Ligue de Protection des Oiseaux au titre de l'année 2024.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement des subventions suivantes pour l'année 2024 :**
  - **103 160 € à France Nature Environnement Loire ;**
  - **43 362 € à la Ligue de Protection des Oiseaux ;**
  
- **approuve la convention d'attribution de subvention et la convention de partenariat et d'objectifs de mise en œuvre du plan d'intervention de la stratégie biodiversité métropolitaine 2024-2026, entre Saint-Etienne Métropole et France Nature Environnement Loire ;**
  
- **approuve la convention d'attribution de subvention et la convention de partenariat et d'objectifs de mise en œuvre du plan d'intervention de la stratégie biodiversité métropolitaine 2024-2026, entre Saint-Etienne Métropole et la Ligue de Protection des Oiseaux ;**
  
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer lesdites conventions avec France Nature Environnement Loire et la Ligue de Protection des Oiseaux ;**
  
- **les dépenses correspondantes seront imputées :**
  - **au budget DDUR de l'exercice 2024 :**
    - **France Nature Environnement Loire, destination STBIO à hauteur de 11 360 €, destination SUCVD à hauteur de 43 000 € ;**
    - **Ligue de Protection des Oiseaux, destination STBIO à hauteur de 10 562 €, destination DDSEN à hauteur de 6 000 €, destination SUCVD à hauteur de 13 000 € ;**
  
  - **au budget Gestion des déchets de l'exercice 2024, France Nature Environnement Loire pour un montant de 45 000 € ;**
  
  - **au budget rivières de l'exercice 2024 :**
    - **France Nature Environnement Loire pour un montant de 3 800 € ;**
    - **Ligue de Protection des Oiseaux pour un montant de 3 800 € ;**
  
  - **au budget Voirie de l'exercice 2024, Ligue de Protection des Oiseaux pour un montant de 10 000 €.**

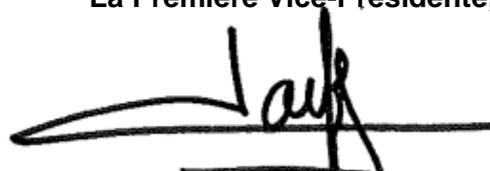
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE